

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception: 27 FEVRIER 2013 Défichement d'une percelle commune de SOURSAC	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le: 27 FEVRIER 2013 1. Intitulé du projet Doièce d'une surface de 1,0610 ha sur la
	ification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique	
Nom BARRIER	Prénom Beelnice
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Flem
Nom, prénom et qualité de la personne	
morale RCS / SIRET 195111670175	2/3/10/00/191 Forme juridique Exploitante Individuale
Joignez à	votre demande le document CERFA n° 14734*01
 BORROSSADE EL DECIDIO DE LA CALCADA DE LA CONTRACADA DE LA CALCADA DE LA	u des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51. e	Défichement de moias de 25 hectores d'un seul tement.
	4. Caractéristiques générales du projet
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1
Défichement d'une par a	elle boisée.
4.2 Objectifs du projet	
Mise en culture	proine)
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation	
	+ Dessouchage + rossemblement des rémonents
432 dans sa phase d'exploitation	



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir	par l'autorité	administrative	de l'Etat d	compétente

en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le prójet ayant fait l'objet d'une deman	ide d'examen au cas
par cas n°	a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'E	tat compétente en
matière d'environnement le/_/_	

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrat La décision de l'autorité administrat dossier(s) d'autorisation(s).	trative(s) d'autorisation le projet d ive de l'Etat compétente en m	a-t-il été ou ser natière d'envir	a-t-il soumis ' onnement d	? evra être jointe au(x	
Demande d'antonisation	n de défichement				-
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédu		rempli			
Idem.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	e l'opération - p	réciser les uni	tés de mesure utilisées	ni Mi
C	1/ 1 11			Valeur]
Superficie de fricher Superfice du mossif e	Kenal		1,0610 7 100	ha- ha.	STATE OF STREET
4.6 Localisation du projet					
Adresse	Coordonnées géographiques ¹			t ° ' " _	
Le Moulin du Pay	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et	d), 8°, 10°, 18°	. 28° a) et b).	32°; 41° et 42°:	
Le Moulin du Pay Long	Point de départ :	Long°	_'"_ La	t ° <u>_</u> _ ' '' _	100000
3	Point d'arrivée :	Long°	_'"_ La	t°'"_	TO STATE OF
18550 SOURSAC	Communes traversées :				
1 3370 300113710	SOURSAC				STATE OF THE PERSON
	33317				
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet d 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu		Oui 🗌	Non Non	
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un	programme de Oui	Non 🗴		SEAL STAINS	
travaux ? Si oui, de quels projets se compose le		Non A			
and the second s	programme ,				Service Servic
	15 4 2				DESCRIPTION OF THE PERSON OF T
5. Sensibilité	environnementale de la zone d'i	implantation er	visagée		
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lie			ividegee		
Paralle borne Man	on mo of we load to vie	olin de	Row -Ole	A divers o.	P.
()	Dr. Charles	- M	Octive City	Diverse and	
Pancelle boisie sous fr melouge avec quelques	I'm syrusines, per	ielle mer	polure	boring ses	2002000
Existe-t-il un ou plusieurs documents d' concernés) réglementant l'occupation	urbanisme (ensemble des docum des sols sur le lieu/tracé de votre	nents d'urbanism projet ?	ne Oui	□ Non 💹	

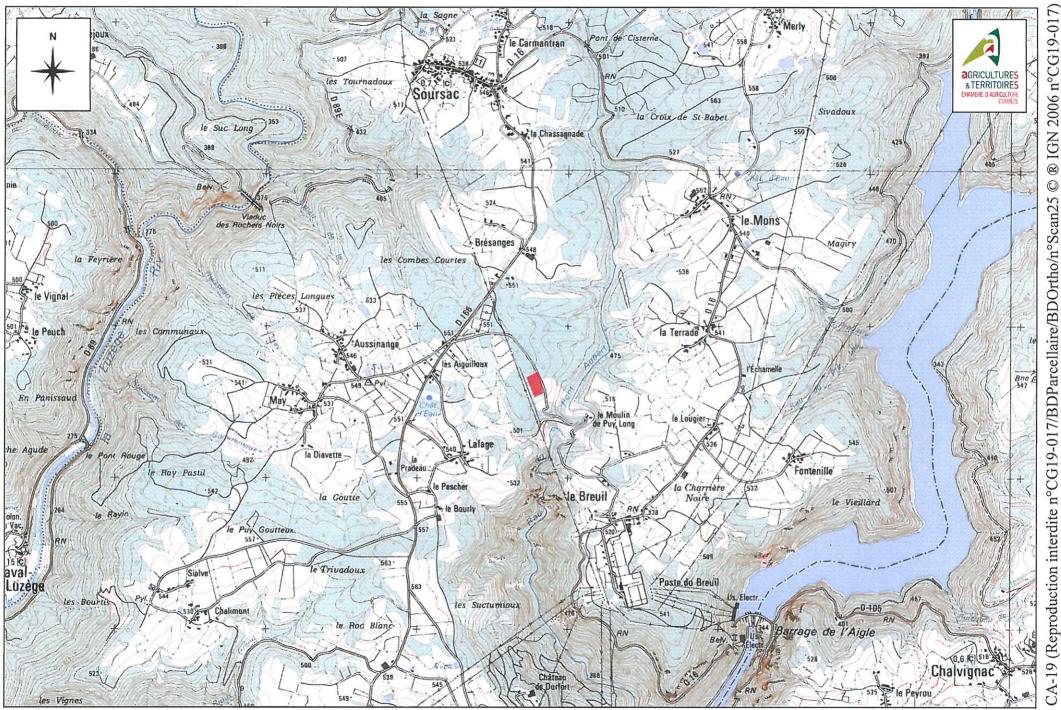
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?	ont-	ils fait	l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implant Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-	, noto	mmer	igée : It à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?	X		
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		Ø	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		M	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		M	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		Ø	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	Ш		
dans un site ou sur des sols poliués ?		M	
dans une zone de répartition des eaux ?		×	

	mètre de protection rapprochée au destiné à l'alimentation humai			×	
dans un site i	nscrit ou classé ?			K	
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	ura 2000 ?		×		Aubert + Incluse dans ZPS Gorges de le
	ent historique ou d'un site classe nondial de l'UNESCO ?	é au		Ø	8
	6. Caractéristiques de l'impac	pote	ntiel o	du pro	jet sur l'environnement et la santé humaine
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	And the same of the		CH STATE	
Domo	sines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		Ø		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		×		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X		
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×		
	Engendre-f-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Ø		Con	sommation d'especes firesties our fit des espoces ogricoles.

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		À	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X.	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		⊠	
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X X	
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des		X X	
	émissions lumineuses ? Engendre-t-il des rejets poiluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux \$		Ø	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	×	The same of the sa	Augmentation de la sufface agricole
	ences du projet identifiées au 6.1 Non Si oui, décrivez lesquel		elles s	usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

6.3 Le	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
U	lue étude s'impact semble ionntile pour ce projet.
100	
	8. Annexes
8.1 A	8. Annexes unnexes obligatoires
8.1 A	Objet
	nnexes obligatoires
	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
K	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;
K K	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000.
以 又	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
下 欠 8.2 A Veuil	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;

						- X		
	120						8.	
						-		
					10		141.000	ō.
2		2	9. Engagement e	l signature	\$ \$6 \$ 10			
certifie sur	l'honneur l'e	xactitude des rens	seignements ci-dessu	us 📈				
Fait à	(Soursac		le,	25 ferne	2200		
				9	•			
								81
Signature		DA						



Page 1/1

x = 593104, y = 2026420



CA-19 (Reproduction interdite n°CG19-017/BDParcellaire/BDOrtho/n°Scan25 © ® IGN 2006 n°CG19-017)

Photographie 1

Date du cliché : 09/01/2013

